

Le réseau Paysans de nature : faire de l'installation agricole un outil de défense de la biodiversité sauvage

LUCILE DAVID

MOTS-CLÉS : AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ SAUVAGE, INSTALLATION AGRICOLE, GOUVERNANCE TERRITORIALE, DIALOGUE TERRITORIAL

Paysans de nature émerge au milieu des années 2010 en Vendée, dans le sillage de trajectoires de naturalistes¹ devenus agriculteurs. Le projet naît du constat d'échec des politiques environnementales et agricoles à endiguer l'effondrement de la biodiversité sauvage. Son objectif est de créer, à l'échelle locale, des espaces d'interconnaissance entre paysans, naturalistes, habitants et organisations agricoles et environnementales. Ces alliances visent à multiplier les fermes où la biodiversité sauvage est considérée comme une priorité. Elles permettent de mobiliser connaissances et outils fonciers, agricoles et environnementaux, pour protéger et accroître la biodiversité au sein des systèmes agricoles.

En quoi le réseau Paysans de nature participe-t-il à transformer les relations entre agriculture et biodiversité dans les territoires ?

Pour répondre à cette question, nous analyserons d'abord la transformation des représentations opérée par ce projet, puis la réorganisation des relations territoriales qu'il suscite, avant d'examiner ses traductions institutionnelles et les enjeux de son essaimage.

CHANGER LE REGARD SUR LA FERME, LA BIODIVERSITÉ ET LE MÉTIER AGRICOLE

La biodiversité pensée en dehors des zones agricoles

Dans un pays où l'agriculture occupe près de 50 % du territoire², contre seulement 0,95 % d'aires sous protection forte³, la question n'est pas de sanctuariser des espaces naturels mais de transformer les usages des terres agricoles. C'est la position des professionnels de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) qui choisissent de s'installer en agriculture dans le marais breton vendéen au début des années 2000. Face à l'effondrement de la biodiversité en zone agricole, ils font un pari : considérer l'agriculture comme un levier de conservation. Car les dispositifs actuels sont jugés insuffisants, les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)⁴ échouent à transformer le rapport au vivant et pénalisent parfois les parcelles jugées « trop naturelles ». Par exemple, certaines zones riches en biodiversité (ronciers, mares, prairies humides) peuvent être considérées comme improductives et être exclues

En raison de la contrainte de longueur du document, le masculin générique est utilisé pour désigner l'ensemble des personnes, sans intention d'exclure les femmes.

1. Spécialistes de zoologie ou de botanique de terrain ou, plus généralement, amateurs de sciences naturelles.

2. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728859>

3. <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-biodiversite-en-france-extrait-du-bilan-environnemental-2024>

4. Dispositifs de la politique agricole commune (PAC) rémunérant des pratiques agricoles favorables à l'environnement.

de la surface agricole utile, entraînant une perte d'aides. De plus, certaines mesures imposent des calendriers qui ne correspondent pas aux dynamiques écologiques. Cette exclusion réciproque entre agriculture et biodiversité est l'héritage d'une modernisation qui a réduit la nature à une « *matière muette et réticente qu'il faut faire produire* » et le sauvage à des « *nuisibles* » gênant la production⁵. Le projet Paysans de nature propose un basculement : repenser la ferme comme une réserve naturelle et nourricière où la défense du sauvage devient un objectif central.

L'émergence du « paysan-naturaliste »

La trajectoire de ces professionnels de la protection de l'environnement qui font le choix de « *devenir paysan pour mettre en pratique ses idées sur la protection de la nature* » (Dulac & Signoret, 2018) fait émerger une nouvelle figure : le « paysan-naturaliste ». Souvent issus d'une reconversion, ces « bifurqueurs⁶ » voient l'installation agricole comme un moyen d'agir directement pour la biodiversité et de réconcilier deux mondes. La ferme n'est plus seulement un outil de production mais un espace à vocation écologique, qui valorise savoirs et observations sensibles en même temps qu'expertise technique pour produire.

Un engagement formalisé et accompagné

L'initiative connaît un succès évident. En 2025, l'association compte en effet 215 fermes engagées qui s'étendent sur plus de 12 000 hectares. L'entrée dans le réseau se concrétise par la signature d'une charte d'engagement tripartite entre le paysan, une structure locale comme la LPO chargée de l'animation territoriale et l'association nationale Paysans de nature. Ces engagements concernent : les pratiques agricoles compatibles avec la défense du vivant (absence de produits chimiques de synthèse), le maintien d'espaces non productifs, la participation aux inventaires

naturalistes⁷ et au dialogue permanent pour la nature, une contribution à l'installation de nouveaux paysans favorables à la biodiversité par l'accueil de stagiaires, le parrainage ou la veille foncière. Ces fermes bénéficient d'un accompagnement par une organisation locale chargée de l'animation du projet pour l'association Paysans de nature, notamment afin de valoriser leur orientation écologique sans passer par un dispositif de certification marchande.

Réconcilier production agricole et protection de la biodiversité sauvage

La ferme devient donc un espace à double vocation, agricole et écologique. La biodiversité sauvage est l'un des objectifs du système de production, notamment par la création « d'espaces de renaturation paysanne ». Cette approche de la ferme comme « réserve naturelle et nourricière », remet en question deux idées reçues : les agriculteurs seraient incapables de protéger la nature et l'agriculture serait incompatible avec la sauvegarde d'une biodiversité non cultivée. Pour Thomas, paysan, l'observation de la disparition du râle des genêts⁸ et de la transformation des prairies de son enfance, conduit à affirmer : « *Si nous, agriculteurs, on n'a pas la capacité de préserver les milieux par nos pratiques, je ne vois pas qui l'a* » (Rabu, 2026). Concilier production agricole et renaturation des espaces s'inscrit nécessairement dans une démarche de temps long qui suppose des outils juridiques adaptés pour sécuriser durablement la ferme et son engagement pour le vivant. L'installation de fermes favorables à la biodiversité offre néanmoins un levier d'action rapide : « *Une installation agricole se prépare en deux ans, alors que la création d'une réserve naturelle, c'est dix ou vingt ans de négociation* »⁹.

5. Morizot B. (2024). #95 Les rencontres des Fermes Paysannes & Sauvages Partie 1 Fertilité | Agroécologie Voyageuse. Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=OhOwnp551GQ>

6. Terme désignant des personnes qui changent de trajectoire professionnelle pour s'engager dans des activités jugées plus cohérentes avec les enjeux écologiques et sociaux.

7. L'inventaire naturaliste est le recensement le plus exhaustif possible de l'ensemble des espèces (faune, flore) présentes sur une surface donnée.

8. Le râle des genêts (*Crex crex*) : oiseau migrateur des prairies de fauche, de la famille des Rallidés. Espèce en fort déclin en Europe, il est menacé par l'intensification agricole, les fauches précoces et mécanisées qui détruisent les nichées ainsi que par la disparition des prairies naturelles.

9. Molinié, C. (2020). *Paysans sentinelles*. Real productions. <https://www.capuseen.com/films/7915-paysans-sentinelles>

Les principes de viabilité économique des fermes engagées

Plusieurs principes se dégagent. La rentabilité des fermes repose souvent sur une stratégie de sobriété économique : faible niveau d'investissement, réduction des charges et recherche d'autonomie technique (matériel limité, valorisation de la végétation spontanée, races rustiques). Cette logique permet de limiter l'endettement et de réduire la dépendance aux intrants. Les revenus reposent également sur une diversification des ressources : vente directe et circuits courts, aides publiques (notamment PAC ou MAEC), activités de médiation ou d'accueil à la ferme. Enfin, les systèmes de production privilégient une robustesse économique fondée sur l'autonomie et la maîtrise des charges.

Paysans de nature constitue donc un outil de protection de la nature reposant sur une transformation des représentations de la ferme et du métier agricole. Ce basculement représente une innovation cognitive ; mais elle doit être associée à de nouvelles relations au sein des territoires pour assurer son essaimage et sa possible institutionnalisation via une reconnaissance politique et sociale.

FAIRE DES ALLIANCES ET ORGANISER LA COOPÉRATION À L'ÉCHELLE LOCALE

Les groupes locaux : cœur opérationnel du projet

Paysans de nature se décline aujourd'hui en trois dimensions complémentaires : un projet porteur d'un nouveau récit sur la ferme et le vivant, un réseau d'acteurs qui le fait vivre dans les territoires et une association nationale qui en structure le déploiement.

Au niveau local, ce sont des paysans du réseau qui se mettent en lien avec des organisations environnementales ou agricoles. Le réseau organise son action à l'échelle d'un bassin de vie, c'est-à-dire « *un territoire où les gens se croisent et se connaissent* » (Bondoï, 2025), généralement dans un rayon de 20 à 30 kilomètres ou à moins d'une heure de trajet. Un groupe local ne possède pas de structure juridique ; c'est un espace d'interconnaissance et de coopération entre volontaires : paysans, naturalistes, habitants, et parfois collectivités ou organisations agricoles. L'animation est ensuite assurée par une

ou plusieurs organisations partenaires. Il peut s'agir d'associations de protection de la nature (LPO, conservatoires d'espaces naturels – CEN), de structures d'éducation à l'environnement (CPIE), d'organisations agricoles (ADEAR, GAB, Civam) ou de gestionnaires d'espaces naturels (parcs naturels régionaux, réserves naturelles). Dans l'Allier par exemple, le groupe local est coanimé par la LPO Allier et le CEN. Ces organisations signent une convention avec l'association nationale Paysans de nature et mobilisent du temps salarié dédié. Elles ont un rôle d'interface entre les mondes agricole et naturaliste, en apportant des connaissances écologiques et en accompagnant les fermes.

Les activités des groupes locaux varient selon les territoires : visites de fermes, chantiers participatifs, événements publics ou actions de sensibilisation. Les organisations animatrices mobilisent des acteurs du territoire pour des initiatives telles que le dialogue permanent pour la nature. À travers ces rencontres, les groupes locaux contribuent à décroquer des mondes qui travaillent souvent en parallèle.

Le dialogue permanent pour la nature : un espace de dialogue territorial

Outil central du réseau, le dialogue permanent pour la nature est un dispositif participatif inspiré de Nature & Progrès et de son système participatif de garantie¹⁰. La logique de contrôle est ici remplacée par un dialogue territorial horizontal entre paysans, naturalistes et habitants du territoire fondé sur la curiosité et l'apprentissage mutuel.

Ce dialogue permanent pour la nature se déroule en deux étapes : d'abord les visites de fermes puis la commission de progrès biodiversité. La visite de ferme réunit pendant environ trois heures un paysan accueillant, un paysan visiteur et un habitant du territoire. À l'aide d'une trame d'enquête et de catalogues de pratiques favorables à la biodiversité, ils échangent autour de quatre thèmes : les infrastructures

10. Les systèmes participatifs de garantie (SPG) sont des dispositifs d'évaluation et d'amélioration fondés sur la participation des producteurs et des consommateurs. Contrairement aux certifications tierces, ils reposent sur des visites croisées, des échanges collectifs plutôt que sur un contrôle externalisé.

agroécologiques¹¹, les itinéraires techniques, la provenance des ressources (intrants, alimentation, énergie) et les engagements sociétaux. Quelque temps plus tard, la commission de progrès biodiversité rassemble toutes les personnes ayant participé aux visites et au moins un naturaliste. Durant cette étape sont choisis avec les paysans au moins deux axes de progression mesurables, dont l'évolution sera évaluée lors du dialogue permanent pour la nature suivant.

Les organisations locales chargées de l'animation territoriale organisent les visites et mobilisent des naturalistes salariés ou bénévoles pour leur connaissance des enjeux écologiques locaux, afin d'éclairer les échanges sans les placer en position d'expertise descendante. La mixité des participants vise à favoriser un apprentissage collectif et participe à la construction d'une culture commune autour de la conciliation entre pratiques agricoles et biodiversité non cultivée. Anne, une participante, explique que visiter ces fermes lui procure « *beaucoup de joie et d'enthousiasme* » ; ces rencontres constituent « *un antidote à l'éco-anxiété* » car « *ça montre qu'une autre manière de faire est possible, et qu'on peut en vivre. C'est très réjouissant de voir des paysans qui connaissent leur milieu, qui s'intéressent aux plantes, aux animaux* » (Noblet, 2026).

Cultiver de nouvelles vocations agricoles

Au-delà de l'accompagnement des fermes, le projet Paysans de nature cherche à montrer au public non issu de l'agriculture que celle-ci peut constituer une voie professionnelle n'excluant pas la protection de la nature. Le réseau cherche ainsi à « cultiver des porteurs de projet ». Romary, paysan membre du réseau explique : « *Tout le monde cherche du foncier agricole, tout le monde cultive des porteurs de projet ; tous ensemble, on essaye de monter des installations agricoles en faveur de la biodiversité* » (Courtois, 2026). L'objectif est de faire découvrir l'agriculture comme étant un moyen d'agir pour la biodiversité, y compris pour des personnes qui se destinent initialement à des métiers de la conservation. C'est pourquoi on

peut lire sur le site de l'association : « *Vous avez envie d'être gestionnaire d'espace naturel ? Vous pouvez le faire en devenant agricultrice ou agriculteur !* » (Paysans de nature, 2026a). L'accueil de stagiaires constitue un levier concret de cette démarche. Sur sa ferme, Solène en accueille chaque année plusieurs pour « *faire découvrir d'autres formes d'agriculture que ce que l'on montre habituellement, faire connaître l'AMAP et expérimenter les relations avec les habitants* » (Sacré, 2026).

Les transformations des relations entre acteurs du territoire

Pour les paysans, le réseau constitue aussi un moyen de rompre l'isolement agricole, d'échanger avec d'autres professionnels. Pour les organisations de protection de la nature, ces coopérations ouvrent de nouveaux leviers d'action ; elles peuvent donner accès à des financements ou à des partenariats agricoles inattendus. En Bretagne par exemple, le réseau a été approché par la coopérative Biolait¹². Or les fermes laitières représentent de grandes surfaces agricoles, offrant ainsi un potentiel d'impact significatif pour la restauration de la biodiversité.

Enfin, les dialogues permanents pour la nature permettent d'impliquer les habitants dans les questions agricoles et environnementales locales, de transmettre des connaissances naturalistes. Ainsi, des liens se tissent progressivement pour faire émerger des dynamiques locales autour de la biodiversité.

INSTITUTIONNALISATION DU RÉSEAU PAYSANS DE NATURE

Cadre national et adhésions

L'association nationale, créée en 2021, exerce à l'échelle du territoire français. Elle n'a pas vocation à mettre en œuvre des actions de terrain mais à définir un cadre commun pour garantir la cohérence du projet et accompagner son déploiement dans les territoires. Le principe est d'articuler et de partager une vision nationale avec une forte autonomie locale.

L'adhésion à l'association est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales souhaitant

11. Les infrastructures agroécologiques (IAE) sont des éléments semi-naturels du paysage agricole (haies, mares, prairies, bosquets, bandes enherbées, murets, tas de pierres, etc.) qui offrent des habitats à la faune et contribuent au fonctionnement écologique des agroécosystèmes.

12. Biolait est le premier collecteur de lait biologique en France.

s'engager pour la défense de la biodiversité et l'installation agricole. Elle est matérialisée par le versement d'une cotisation annuelle. Les personnes physiques contribuent à hauteur de 15 € par an tandis que les personnes morales s'acquittent d'une cotisation de 100 € (montants 2026). En 2025, trois cent quatre-vingt-neuf personnes ou structures ont adhéré à Paysans de nature, un chiffre qui reflète une croissance moyenne de 45 % par an (Paysans de nature, 2026b) : parmi elles, 215 paysans, 37 structures environnementales ou agricoles, 12 formateurs ou enseignants-chercheurs et 125 autres citoyens (Figure 1). La gouvernance de l'association est structurée en cinq collèges correspondant aux catégories d'acteurs : organisations territoriales, autres structures, paysans, monde de la formation, citoyens. Les orientations stratégiques sont discutées au sein des instances statutaires (assemblée générale, conseil d'administration et bureau), ce qui permet d'inscrire les décisions dans une logique collective.

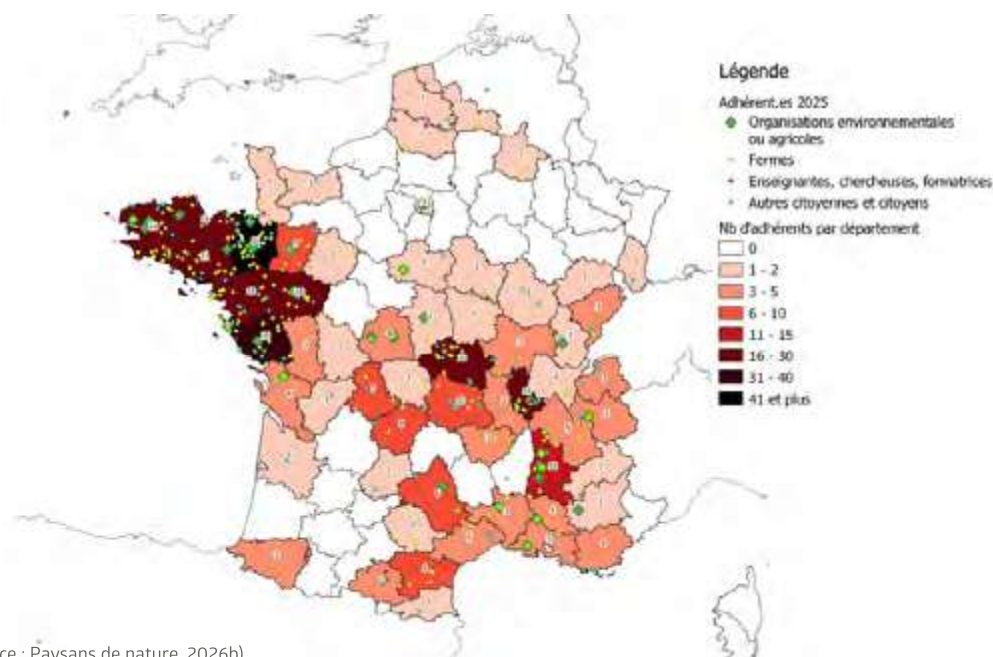
Concrètement, le niveau national joue un rôle d'animation et de coordination : il gère la marque Paysans de nature® dont l'usage est réservé aux structures et fermes engagées dans le projet,

élabore et actualise les chartes, signe les conventions avec les fermes et structures partenaires, diffuse les outils et facilite leur appropriation. Il assure également la valorisation des actions locales à travers différents supports et formats (site internet, réseaux sociaux, webinaires, rencontres nationales, interventions extérieures). Deux animatrices salariées assurent ce travail.

Les structures régionales : un échelon d'appui non systématique

Entre les échelles nationale et locale, certaines régions disposent d'une coordination régionale portée ou coanimée par une association environnementale ou agricole (par exemple, la fédération régionale de l'agriculture biologique de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Groupe Chiroptères de Provence). Elle contribue à structurer le réseau à l'échelle régionale en facilitant les échanges entre groupes locaux, en formant aux outils du projet, en accompagnant de nouveaux groupes et la recherche de financements. Cet échelon est toutefois facultatif : le fonctionnement du réseau repose avant tout sur les dynamiques de groupes locaux (Figure 2).

FIGURE 1. RÉPARTITION DES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION EN 2025



(Source : Paysans de nature, 2026b)

FIGURE 2. STRUCTURATION TERRITORIALE DE PAYSANS DE NATURE EN 2024

(Source : Paysans de nature, 2025)

Formalisation de l'identité de l'association

À mesure que le réseau s'étend à l'échelle nationale, la formalisation de son identité se précise. La marque Paysans de nature®, déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2017 par la LPO Pays de la Loire, a été cédée à l'association Paysans de nature. Sa signature graphique, représentant une pie-grièche écorcheur (Figure 3), a été déposée en 2024 par l'association nationale. Son usage est régi par un règlement interne qui en interdit l'utilisation sur des produits destinés à la vente. Ce choix est assumé : une attractivité commerciale propre à la marque serait contraire à la volonté de promouvoir l'agriculture et l'installation paysanne en dehors de tout intérêt financier (Dulac & Signoret, 2018). L'identité du réseau repose également sur un ensemble de textes fixant un cadre commun : document fondateur, charte d'engagement et statuts de l'association. Enfin, des conventions sont signées entre l'association nationale et les structures animatrices afin de formaliser leurs collaborations autour d'un enjeu commun : multiplier les espaces à vocation écologique en zone agricole.

FIGURE 3. REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA MARQUE PAYSANS DE NATURE®

(Source : Paysans de nature, <https://www.paysansdenature.fr/>)

Formation et diffusion des outils pour l'essaimage du projet

Paysans de nature a été reconnu comme organisme de formation en décembre 2024, marquant une nouvelle étape d'institutionnalisation qui s'accompagne d'une évolution des modalités de transmission avec la reconnaissance des paysans comme formateurs.

Production et diffusion du nouveau récit

Pour diffuser son récit, le réseau s'appuie sur diverses ressources : le livre Paysans de nature, le documentaire Paysans sentinelles, des événements, expositions, sorties nature, relais médiatiques. Un récit qui rend visible et désirable une autre agriculture mais qui repose sur un équilibre délicat : valoriser des expériences inspirantes sans en faire des figures idéalisées, ni occulter les contraintes et difficultés quotidiennes auxquelles elles font face.

Veille et négociations pour l'accès au foncier

L'installation est un levier central du projet, or elle dépend de l'accès au foncier. À l'échelle locale, les groupes assurent donc une veille foncière et orientent les porteurs de projet agricole vers les partenaires compétents. Dans certains territoires, des dispositifs spécifiques sont expérimentés. C'est le cas en marais breton avec la « fabrique de belles installations », une commission dédiée à l'installation mise en place par le groupe local. Composée de paysans et d'autres citoyens, elle propose un espace pour réfléchir collectivement à la transmission foncière entre fermes existantes et porteurs de projet d'installation. Le réseau négocie également l'accès à des terres à fort enjeu écologique, parfois détenues par des structures de protection de la nature ou des gestionnaires d'espaces naturels, pour leur mise en valeur agricole tout en garantissant leur

préservation. Enfin, l'association encourage le recours à des outils juridiques tels que les obligations réelles environnementales ou le bail rural à clauses environnementales afin d'inscrire la protection de la biodiversité dans la durée. L'enjeu est de contribuer à l'appropriation de ces instruments par les acteurs locaux¹³.

LIMITES ET ENJEUX DE L'ESSAIMAGE

Du territoire exceptionnel à la nature ordinaire

Le modèle s'est développé dans le marais breton vendéen, territoire fortement doté en dispositifs environnementaux (espaces naturels sensibles, Natura 2000) et en associations de protection de l'environnement. Son extension vers des territoires agricoles dits de « nature ordinaire » modifie les modalités d'action du réseau. Les enjeux de biodiversité y sont moins reconnus et les revenus agricoles y reposent davantage sur la production (Bondoïs, 2025). Le réseau doit donc démontrer que son modèle peut être viable partout.

Du gestionnaire au rénovateur

En zone dite ordinaire, le paysan doit devenir un acteur de la renaturation. Il doit utiliser l'outil de production pour transformer une terre agricole dégradée en un « espace de renaturation paysanne » (nouveau terme de la charte des paysans et paysannes de nature ; Paysans de nature, 2026c). C'est un engagement qui suppose un basculement cognitif important, une décision qui n'est pas évidente.

Transmission des savoirs naturalistes

L'ouverture du réseau à des profils moins spécialisés constitue une opportunité, mais comment transmettre une culture de l'alliance avec le vivant ? Sans accompagnement, le risque est de réduire les traductions pratiques à des aménagements ponctuels (haies, nichoirs, mares) perçus comme de simples outils de compensation sans vision écosystémique. Comment favoriser un basculement de posture radical, remplaçant la logique de maîtrise et de productivité par

l'observation sensible et la « coproduction multispécifique » ? Le rôle des organisations animatrices et du dialogue permanent pour la nature semble stratégique pour favoriser une montée en compétences collectives.

Pérennisation des réseaux locaux

La pérennité des groupes d'interconnaissance repose sur plusieurs conditions. Tout d'abord, une animation territoriale, portée par une organisation locale capable de mobiliser des financements, d'organiser des rencontres et d'entretenir les dynamiques collectives ; mais aussi la présence d'un réseau d'acteurs volontaires pour enrichir les échanges et éviter que l'expertise ne relève que de l'association accompagnatrice. La reconnaissance des collectivités locales constitue également un facteur important de pérennisation : elle garantit des coopérations autour de la gestion de certaines terres, ou la reconversion de friches en installations agricoles. Enfin, l'élargissement du nombre de paysans engagés apparaît déterminant pour diffuser progressivement d'autres pratiques agricoles et transformer les représentations de la biodiversité dans les territoires.

CONCLUSION

Le réseau Paysans de nature propose une transformation profonde des relations entre agriculture et biodiversité. En redéfinissant la ferme comme une réserve naturelle et nourricière, en faisant émerger la figure du paysan-naturaliste, il contribue à déplacer les représentations du métier agricole et de la vocation des terres agricoles : « *Il s'agit bien de ré-encadrer culturellement la paysannerie dans un projet de société émancipateur dont elle est l'un des souffles* » (Coutellec, 2025). À travers les groupes locaux et le dialogue permanent pour la nature, il organise de nouvelles formes de coopération territoriale entre paysans, naturalistes et habitants. L'essaimage de son modèle de pensée et d'actions repose sur certaines conditions, notamment : arriver à démontrer et convaincre qu'il peut être déployé au-delà des territoires écologiquement remarquables et contribuer à la protection du vivant dans les espaces agricoles ordinaires d'une part, et faire de l'accompagnement un levier essentiel et de long terme qui va au-delà du seul processus d'installation d'autre part.

13. Lysiak O. 2025. #155 L'accès aux terres pour des fermes qui prennent soin du Vivant (1/2) Atelier lors des Rencontres Paysans de nature. Youtube. <https://youtu.be/Mj8BfS5-q1I?si=1hhHCoKvt9Og4KEJ>

BIBLIOGRAPHIE

Bondois, C. (2025). *Agriculture et biodiversité, multiplier les mondes ?* [Master 2 Gestion des territoires, développement local]. Université Lyon 2. <https://www.paysansdenature.fr/wp-content/uploads/2025/09/2025-memoirem2-gtdl-bondois.pdf>

Coutellec, L. (2025). *Devenirs paysans : Pour une paysannerie émancipatrice*. Le Bord de l'eau.

Dulac, P. & Signoret, F. (2018). *Paysans de nature : réconcilier l'agriculture et la vie sauvage*. Delachaux et Niestlé.

Paysans de nature (2025). *Rapport d'activité 2024*. https://www.paysansdenature.fr/wp-content/uploads/2025/03/rapport_activite_2024.pdf

Paysans de nature (2026a). *Accueil de stagiaires et volontaires dans les fermes du réseau*. Paysans de nature. <https://www.paysansdenature.fr/faire-un-stage/>

Paysans de nature (2026b). *Rapport d'activité 2025*. <https://www.paysansdenature.fr/documents/rapport-dactivites-2025/>

Paysans de nature (2026c). *Charte des paysannes et paysans de nature – version du 8 mars 2026*. https://www.paysansdenature.fr/wp-content/uploads/2026/03/2026_0308_nouvellecharte-des-paysannes-et-paysans.pdf

Entretiens

Courtois R., paysan de nature, entretien téléphonique le 16/02/2026.

Noblet A., habitante adhérente, entretien le 17/02/2026 à l'Orbrie.

Rabu T., paysan de nature, entretien téléphonique le 20/01/2026.

Sacré S., paysanne de nature, entretien téléphonique le 12/01/2026.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants dont les contenus ont enrichi l'analyse :

Animatrices de groupes locaux, entretiens téléphoniques les 12 et 13/11/2025.

Léty D., coordinateur, Paysans de nature région Bretagne, entretien téléphonique le 20/01/2026.

Pariset P., Paysan de nature, entretien téléphonique le 12/01/2026.

Signoret F., co-fondateur du réseau Paysans de nature, entretien téléphonique le 27/11/2025.